

Les élections régionales et cantonales

ont porté de nouvelles équipes au pouvoir. Outremag leur a demandé quelles allaient être leur priorité, notamment vis à vis des maires.

INTERVIEW

Antoine Karam, président du conseil régional de Guyane

Outremag : Quelles sont vos priorités pour la région ? Envisagez-vous un rapprochement avec le Conseil Général sur certains dossiers?



Antoine Karam : Nos priorités portent toutes sur l'intérêt supérieur de la Guyane. Elles ont la particularité d'être interdépendantes et sont faites pour répondre à des besoins cruciaux. Il y a d'abord le développement économique. Il nous faut l'appréhender autrement. Jusqu'à maintenant les secteurs traditionnels de l'activité (agriculture, pêche, mines, forêt) et le tourisme n'ont été que très

peu intégrés dans un processus global de développement. Il nous faut innover sur ce point en renforçant substantiellement la base de notre production locale. Cela passe par une démarche d'accompagnement scientifique et un transfert de technologies ; ceci pour faciliter le redéploiement de nos entreprises autour d'une nouvelle cible : l'exploitation des ressources naturelles. C'est à ce prix-là que nous parviendrons à changer la structure même de notre économie. Il va sans dire que la participation et le travail des hommes est un élément essentiel du nouveau dispositif que nous voulons susciter. La politique de formation professionnelle de la Région, autre priorité, sera actionnée dans un souci de cohérence globale dans ce sens. Nous accordons tout autant d'importance à la Culture, à la Jeunesse, à l'Environnement, montrant ainsi notre volonté de faire de l'homme le point de départ et le point d'arrivée de la politique de la Région. En ce qui concerne nos relations avec le Conseil Général, elles sont bonnes. Le principe de réunions régulières a été arrêté avec le Président Pierre DESERT. Nos contacts sont continuels.

Outremag : Quelles sont les principales difficultés des maires de Guyane auxquelles vous souhaitez apporter une réponse ? Comment ?

Antoine Karam : Elles portent sur leur trésorerie. Il faut savoir que 17 mairies sur 22 n'ont pas de moyens propres pour mettre en œuvre leur politique. Parmi les raisons de ce phénomène, l'absence d'assiette fiscale les privant pour la plupart des recettes liées à l'imposition. Depuis plusieurs années, la Région intervient donc aux côtés des maires pour pallier à ces inconvénients et leur donner les moyens de prendre en charge leurs affaires. Cette intervention prend la forme du Fonds Régional de Développement Economique alloué aux mairies, quelque soit leur couleur politique, dès lors qu'elles ont un projet en rapport avec le développement économique. Par l'entremise du Contrat de plan Etat-Région, les mairies bénéficient

également de fonds régionaux pour le rattrapage des infrastructures de base, pour les équipements sportifs et culturels. Nous mettons aussi des moyens à la disposition des communes concernées par le plan Maroni-Oyapock et sur présentation de projets. Enfin, l'aide de la Région leur profite indirectement lorsque nous apportons aux sociétés immobilières des garanties financières pour étendre les logements disponibles au niveau des communes.

INTERVIEW

Jacques Gillot, président du conseil général de Guadeloupe

Outremag : quelles sont vos priorités pour le département ? Envisager vous un rapprochement avec le Conseil Régional comme en Martinique ? Une 3^e instance ne risque-t-elle pas d'alourdir encore les processus de décision ?

Jacques Gillot (PS) : A l'occasion des récentes consultations de décembre et de mars dernier, les Guadeloupéens ont exprimé le souhait de renforcer le Département en tant que garant de la solidarité et la Région en qualité d'animatrice principale du développement économique.

Ainsi, en ma qualité de Président du Conseil Général, j'ai la volonté de construire un projet collectif différent en utilisant toutes les possibilités offertes par le statut départemental, auquel notre population est si fortement attachée.

Et pour servir cet objectif supérieur, trois éléments fondamentaux constituent chacun un pilier du contrat de développement et de solidarité qu'il nous appartient de proposer à nos concitoyens : **un état d'esprit (la solidarité au service du pays), une méthode (la concertation systématique et la synergie des pouvoirs publics) et un projet collectif.**

Il est, dans ce contexte, indispensable que la coopération soit effective entre le Département et la Région. Des échanges avec l'Exécutif Régional, ont d'ailleurs déjà eu lieu et, confirment cette volonté d'apporter des solutions durables sur les chantiers prioritaires (l'Eau, le Transport Public, la Santé, le Logement, l'Université, l'Energie, l'Environnement). Il ne s'agit pas de créer l'Assemblée Unique que les guadeloupéens ont rejetée le 7 décembre, mais

d'initier les synergies nécessaires entre les deux collectivités afin de faire renaître l'espoir.

Outremag : Quelles sont les principales difficultés des maires de Guadeloupe auxquelles vous souhaitez apporter une réponse ? Comment ?

Jacques Gillot : La coopération avec les collectivités communales tient une place essentielle dans notre approche d'une action départementale au service de toutes les composantes de notre territoire archipélagique.



Je l'ai souvent affirmé, le développement de l'espace guadeloupéen, pour être harmonieux et équilibré, suppose que nos communes bénéficient équitablement de la solidarité départementale. C'est afin de donner une pleine application à ce principe que nous entendons renforcer nos interventions au travers du Fonds d'Aide aux Communes, en sorte de financer les programmes d'investissement décidés par les Maires au travers des projets qu'ils nous soumettent.

Cette collaboration avec les collectivités communales se traduira aussi par l'accompagnement des Communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy dans la mise en place des nouvelles collectivités territoriales voulues par les populations concernées. C'est d'ailleurs l'importance de ce chantier qui m'a conduit à proposer à mes collègues de créer une commission ad hoc dédiée aux transferts de compétences liés à cette évolution. ■

Recueillis par LT